

## Immunoglobuline de l'hépatite B Hepatitis B Immune Globulin

### Qu'est-ce que l'immunoglobuline de l'hépatite B?

L'immunoglobuline de l'hépatite B fournit une protection immédiate mais de courte durée contre l'infection à l'hépatite B. L'immunoglobuline de l'hépatite B comprend une grande quantité d'anticorps contre le virus de l'hépatite B extraits de dons de sang. Les anticorps sont des protéines fabriquées par le système immunitaire pour combattre les germes, comme les bactéries et les virus comme l'hépatite B.

L'immunoglobuline de l'hépatite B est approuvée par Santé Canada.

### L'immunoglobuline de l'hépatite B est-elle un produit sécuritaire?

Oui, la Société canadienne du sang fait des tests et des analyses sur chaque don de sang pour détecter les virus comme le VIH et l'hépatite. Chaque don de sang est aussi testé pour détecter la présence de virus transmissibles par le sang avant son utilisation pour en faire de l'immunoglobuline. La préparation de l'immunoglobuline comporte l'utilisation d'un certain nombre de produits chimiques et d'étapes physiques afin d'inactiver et d'éliminer les virus et bactéries pouvant causer des maladies. À la dernière étape de la préparation de l'immunoglobuline, on effectue un test supplémentaire pour garantir qu'il n'y a pas de virus contagieux connus. Il subsiste cependant un très faible risque que quelques infections transmissibles par le sang soient transmises au moment de l'usage d'immunoglobuline. Depuis que ces tests sont réalisés, on n'a signalé aucun cas d'infection transmissible par le sang, comme le VIH ou l'hépatite B, chez les personnes ayant reçu de l'immunoglobuline de l'hépatite B.

### Qui doit recevoir de l'immunoglobuline de l'hépatite B?

Si vous avez été exposé au virus de l'hépatite B et n'avez pas reçu le vaccin contre l'hépatite B auparavant, vous devriez demander l'administration d'une dose d'immunoglobuline de l'hépatite B.

L'immunoglobuline est plus efficace si on l'administre dès que possible et dans les 14 jours suivant l'exposition au virus de l'hépatite B.

L'immunoglobuline de l'hépatite B est approuvée pour les cas suivants :

- Les personnes exposées à du sang contaminé, ou présumément contaminé, par le virus de l'hépatite B dans les situations suivantes :
  - qui ont été piquées par une seringue à injection;
  - qui ont reçu des éclaboussures de sang infecté dans la bouche, le nez ou les yeux;
  - qui ont été mordues par une personne atteinte d'hépatite B;
  - qui sont rentrées en contact avec des articles de toilette comme une brosse à dents, de la soie dentaire, ou un rasoir contaminé par le sang d'une personne infectée.
- Les personnes ayant eu un contact sexuel intime avec une personne atteinte d'hépatite B.
- Les victimes d'agressions sexuelles.
- Les nouveau-nés et les nourrissons de moins de 12 mois dont les mères ont l'hépatite B.
- Les nouveau-nés dont la mère court un risque élevé d'infection à l'hépatite B, comme les utilisatrices de drogues par injection ou les travailleuses du sexe.

On peut administrer une dose de vaccin contre l'hépatite B en même temps que l'immunoglobuline de l'hépatite B. Deux autres doses de vaccin contre l'hépatite B peuvent être administrées plus tard afin d'assurer une protection complète et à long terme contre l'infection. Pour savoir à quel moment vous faire vacciner, adressez-vous à votre professionnel de santé. Pour de plus amples informations, consultez [HealthLinkBC File n° 25a Vaccin contre l'hépatite B](#).

### Avantages de l'immunoglobuline de l'hépatite B?

L'immunoglobuline de l'hépatite B fournit une protection immédiate mais de courte durée contre l'infection à l'hépatite B.

## Quels sont les réactions possibles après l'administration d'immunoglobuline de l'hépatite B?

Les réactions courantes à l'immunoglobuline de l'hépatite B peuvent inclure de la douleur, une rougeur et de l'enflure au point d'injection. Certaines personnes peuvent aussi ressentir une fièvre légère et une sensation générale de malaise.

En cas de fièvre ou de douleur, on peut donner de l'acétaminophène ou du Tylenol®. Il ne faut PAS donner d'AAS ou d'aspirine aux moins de 20 ans, en raison des risques de syndrome de Reye.

Pour en savoir plus sur le syndrome de Reye, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 84 Le Syndrome de Reye](#).

Il est essentiel de rester à la clinique pendant un quart d'heure après une immunisation, car il existe un risque rare d'une réaction allergique appelée anaphylaxie pouvant être fatale. Elle se manifeste par de l'urticaire, de la difficulté à respirer, une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si vous présentez de tels symptômes après avoir quitté la clinique, appelez le **9-1-1** ou le numéro local des services d'urgence. Cette réaction peut être traitée et affecte moins d'une personne sur un million qui reçoivent une immunisation.

Il est essentiel de signaler toutes les réactions sévères ou inattendues à votre professionnel de santé.

## Qui ne devrait pas recevoir d'immunoglobuline de l'hépatite B?

Parlez à votre professionnel de santé dans les cas suivants :

- vous avez été vacciné contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (MMR) ou la varicelle au cours des deux dernières semaines;
- vous avez déjà eu une réaction allergique potentiellement mortelle à une dose précédente d'immunoglobuline ou à n'importe lequel de ses composants.

Il n'est pas nécessaire de retarder une vaccination à cause d'un rhume ou d'une autre maladie bénigne. Cependant, si vous avez des inquiétudes, parlez-en avec votre professionnel de santé.

## Qu'est ce que l'hépatite B?

L'hépatite B est un virus qui s'attaque au foie. Ce virus peut causer de graves problèmes de santé, dont des lésions permanentes au foie (cirrhose).

L'hépatite B est également la principale cause du cancer du foie, qui peut être mortel. Le virus de l'hépatite B se transmet d'une personne infectée à une autre par le contact avec le sang ou les fluides corporels. Lorsque le virus pénètre dans votre corps, il faut habituellement entre deux et trois mois avant que les signes ou les symptômes de la maladie se déclarent. De nombreuses personnes atteintes d'hépatite B n'ont aucun symptôme et peuvent ne pas savoir qu'elles sont porteuses de la maladie. Que les signes soient présents ou non, vous pouvez transmettre le virus à d'autres personnes.

## Consentement d'une personne mineure dotée de maturité d'esprit

Il est conseillé aux parents ou aux tuteurs de discuter du consentement à la vaccination avec les enfants. Avant l'immunisation, on s'efforce d'abord d'obtenir le consentement d'un parent, d'un tuteur ou d'un représentant. Toutefois, les enfants de moins de 19 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles en relation avec chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas se faire vacciner, peuvent légalement consentir aux immunisations ou les refuser. Pour de plus amples informations sur les vaccinations, consultez Immunize BC, à [www.immunizebc.ca](http://www.immunizebc.ca).

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez [www.HealthLinkBC.ca/healthfiles](http://www.HealthLinkBC.ca/healthfiles) ou votre unité de santé publique locale.

Pour obtenir des renseignements sur la santé et des services de santé non urgents, cliquez sur [www.HealthLinkBC.ca](http://www.HealthLinkBC.ca) ou composez le **8-1-1** en C.-B.

Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1** en C.-B.

Des services de traduction dans plus de 130 langues sont disponibles sur demande.



ImmunizeBC



BC Centre for Disease Control  
An agency of the Provincial Health Services Authority